

Jeudi 22 février 2018

## Réforme du stationnement payant sur voirie : de nouveaux services à Quimper !

---



Depuis l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la réforme nationale du stationnement payant sur voirie qui impacte 800 villes en France, Quimper propose de nouveaux services visant à maintenir et renforcer l'attractivité du centre-ville et de ses commerces. Désormais, le ticket horodateur est dématérialisé permettant ainsi le paiement du stationnement soit sur horodateur via la saisie de la plaque d'immatriculation, soit par internet ou via l'application pour mobile Whoosh, disponible dès maintenant à Quimper.

## Whoosh, le nouveau service de stationnement par mobile



Whoosh est un service gratuit permettant de gérer facilement son ticket de stationnement à distance, depuis son smartphone ou son ordinateur.

Pour cela, rien de plus simple :

### 1. Je m'inscris !

Je crée mon compte gratuitement sur le site internet Whoosh ou via les applications pour Android et Iphone. En quelques clics, je saisis le numéro d'immatriculation de mon véhicule et mes coordonnées bancaires.

### 2. Je stationne !

Je sélectionne le numéro d'immatriculation de mon véhicule puis à l'aide de la géolocalisation, je choisis l'horodateur le plus proche. Dotée d'une ergonomie intuitive et ludique, l'application Whoosh me permet de gérer facilement mon stationnement.



### 3. Je valide et je paye !

J'indique la durée de mon stationnement, je valide et je règle ! A distance, où que je sois, je peux prolonger ou interrompre sa durée. Les transactions sont sécurisées et débitées automatiquement sur mon compte bancaire.

### 4. Je gère à distance mon stationnement !

Dix minutes avant l'expiration du ticket, Whoosh m'envoie une alerte SMS ou via l'application mobile, pour me rappeler l'arrivée à échéance de mon stationnement. En cas d'imprévu, je modifie le ticket en cours pour prolonger ou interrompre sa durée.

### 5. Je consulte mon compte !

Je peux consulter mon compte Whoosh à tout moment et contrôler mes dépenses. Je visualise l'historique de mes dépenses en me connectant à mon compte sécurisé. Si besoin, j'ajoute un véhicule, de nouvelles coordonnées bancaires ou je gère mes alertes.



L'application Whoosh permet aux usagers de gagner du temps et de gérer leur stationnement facilement et à distance.

## Faciliter le stationnement et favoriser l'attractivité du centre-ville

Afin d'accompagner les évolutions liées à la réforme du stationnement payant imposée par l'Etat, la Ville multiplie les initiatives et met en place de nouveaux services pour maintenir et renforcer l'attractivité du centre-ville et de ses commerces.

L'application Whoosh, lancée cette semaine vient compléter les mesures déjà mises en œuvre pour faciliter le stationnement à Quimper comme :

- **La gratuité des places payantes de la voie publique à partir de 17h et jusqu'à 9h, entre midi et 14h, ainsi qu'en zone bleue.**

- **Deux ¼ d'heure de stationnement gratuit. Les automobilistes peuvent en bénéficier 1 fois le matin (entre 9h et 12h) et 1 fois l'après-midi (entre 14h et 17h).** Pour cela, il suffit de saisir la plaque d'immatriculation de son véhicule sur l'horodateur ou via l'application. Il n'est plus obligatoire de déposer son reçu derrière le pare-brise. Les agents de la ville vérifient directement sur leur terminal si le véhicule stationné est en règle.

- **Le déploiement de bornes « arrêt minute » (rue du parc et Place Alexandre-Massé),** permet aux automobilistes de stationner gratuitement trente minutes afin d'avoir accès rapidement aux services et commerces du centre-ville.

- **La géolocalisation des places de stationnement.** Depuis 2016, la ville de Quimper propose un service de géolocalisation des places de parking disponibles en temps réel dans les 5 parkings en ouvrage (théâtre de Cornouaille, Théodore Le Hars, Steïr, Tour d'Auvergne et De Lattre de Tassigny) : <http://parkings.quimper.bzh>. **Ce service sera optimisé prochainement via une application mobile.**

- **Un tarif unique d'abonnement de 32 €** sur les parkings De Lattre de Tassigny et du Steïr est mis appliqué depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Que vous soyez résidents ou pas vous payez la même somme. Une économie non négligeable pour les non-résidents qui jusqu'alors devaient régler 65 €.

## Vrai ou Faux ? Faites le test !

1- **Le stationnement gratuit favorise le commerce et l'accès aux services.**

Faux, puisqu'il encourage les « voitures ventouses » qui parfois ne bougent pas pendant des jours et empêchent les clients de s'approcher du centre-ville.

2- **La nouvelle réglementation va rapporter plus d'argent à la Ville.**

Faux, sa mise en place représente un coût important (adaptation des horodateurs : 170 000 euros, coût du traitement des recours et pertes de recettes).

3- **L'amende est plus élevée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

Faux et vrai. Faux si on la règle avant 72 heures : au maximum 17 euros. Desquels on déduit la somme qu'on a versée, jusqu'à 3,60 euros en moins, donc 13,40 euros. Vrai si on la règle au-delà de 72 heures : 35 euros au lieu de 17 euros.

4- **J'ai payé deux heures de stationnement. Finalement, je ne reste qu'une heure. Je ne paye que ce que je dois.**

Vrai, si j'ai réglé avec mon téléphone portable via l'application ou le site Whoosh, seule la somme correspondante à la durée réelle est prélevée.